

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 117 (1991)
Heft: 8

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Calendrier

Date limite d'inscription : 8 mai 1991.
Date limite d'envoi des projets : 5 septembre 1991.

Date limite de réception des projets : 20 septembre 1991.
Réunion du jury : fin septembre 1991.

Centre sportif régional et Centre cantonal de protection civile, Couvet (NE)**Ouverture**

La République et canton de Neuchâtel, représentée par le Département des finances, et la Commune de Couvet, représentée par son conseil communal, organisent un concours de projet selon les articles 6 et 9 du règlement SIA 152, pour la réalisation d'un Centre sportif régional et un Centre cantonal de protection civile à Couvet.

Programme du concours

Le concours porte sur les réalisations suivantes :

- salle omnisports
- centre de tennis et de squash couvert
- centre de natation couvert
- piste d'athlétisme
- Centre cantonal de protection civile
- restaurant.

Jury

MM. Antoine Grandjean, secrétaire régional LTM Val-de-Travers, Fleurier, président; Philippe Donner, architecte cantonal, Neuchâtel, vice-président; Eric Bastardoz, maître d'éducation physique, Couvet; Pierre Benoit, architecte FAS-SIA, Bienne; Pierre Blandinier, chef de l'Office cantonal de protection civile, Neuchâtel; Patrick Mestelan, architecte EPFZ/SIA, Lausanne; Max Schlup, architecte FAS-SIA, Bienne.

Suppléants: MM. Roger Miserez, chef du Service cantonal des sports, Neuchâtel; Alfred Riesen, architecte, Ittigen.

Experts: MM. Werner Lanz, Office fédéral de protection civile, Berne; Theo Fleischmann, architecte ETS, Macolin.

Conseils: Mathys + Wyseier, ingénieurs civils EPFZ/SIA, Bienne; M. Jean-Luc Juvet, chef du Service cantonal de l'énergie, Neuchâtel.

Le jury dispose d'un montant de Fr. 90 000.- pour l'attribution des prix, ainsi que de Fr. 20 000.- pour des achats éventuels.

Conditions de participation

Ce concours est ouvert aux architectes établis et domiciliés dans le canton de Neuchâtel, inscrits avant le 1^{er} janvier 1991 au Registre neuchâtelois des architectes, ainsi qu'aux architectes originaires du canton, inscrits au REG A ou B des architectes avant le 1^{er} janvier 1991. Ont en outre été invités à participer au concours les bureaux d'architectes suivants:

- Jean-Baptiste Ferrari, Lausanne
- R. + A. Gonthier, Berne
- Philippe Joye et Associés, Genève
- André Roost, Berne.

L'inscription et le retrait des documents se font auprès du secrétariat de l'administration communale de Couvet, Grand-Rue 38, 2108 Couvet, moyennant un dépôt de Fr. 300.- (remboursable pour les projets admis au jugement). Ce secrétariat est ouvert du lundi au jeudi de 7 h 15 à 12 heures et de 13 h 15 à 17 heures, le vendredi aux mêmes heures mais jusqu'à 16 heures.

Calendrier

Inscription et retrait des documents: dès le 25 mars 1991.
Remise des projets: 30 août 1991.

Prix rhénan d'architecture 1991

Le Prix rhénan d'architecture, manifestation biennale dont la première édition a eu lieu en 1989, va être décerné pour la deuxième fois le 4 juin 1991. L'initiative du Prix rhénan d'architecture revient au Conseil régional d'Alsace de l'Ordre des architectes et à l'Association pour le développement de la culture et de la création architecturales (ADCA).

Le Prix rhénan d'architecture a choisi de se donner les limites d'un espace géographique précis, un espace humain et cultu-

rel en devenir: l'axe rhénan. C'est ainsi qu'il récompense une réalisation architecturale édiflée depuis moins de dix ans, qui soit située de part et d'autre du Rhin à une distance maximale de 75 km, dans l'un des pays riverains: Hollande, Allemagne, France et Suisse.

Pour 1991, dont le thème choisi est «Industrie et paysage», le jury du Prix rhénan d'architecture entend récompenser des constructions industrielles et artisanales dont l'interprétation dans l'environnement peut être

considérée comme exemplaire - cet environnement pouvant être industriel, urbain ou en relation avec la nature.

Le Prix rhénan d'architecture s'interroge enfin sur l'importance et le choix des pôles décisionnels de l'architecture. Il marque la nécessité de les multiplier pour sortir de l'emprise des capitales. L'architecte et donc l'architecture ont en effet en charge d'irriguer la vie culturelle des régions européennes en devenir, de développer des confrontations et des rencontres, de mettre en place des habitudes de travail à travers une pratique des réalisations.

Outre l'hommage rendu à des réalisations exemplaires, le Prix rhénan d'architecture se donne également pour mission de «faire parler l'architecture». Dans cette perspective, tout un tissu événementiel, appelé à se développer d'édition en édition (colloques, expositions, débats, découverte de sites, etc.) a été

mis en place autour du prix lui-même.

La date de remise du dossier est fixée au 30 avril 1991. Pour la Suisse, c'est la FAS qui assume le patronage de cette manifestation. Les renseignements peuvent donc être obtenus auprès de son secrétariat, Keltenstrasse 45, 8044 Zurich, tél. 01/252 28 52.

Composition du jury

MM. Jakob Blumer, architecte, Suisse; Frank Kraysenbühl, architecte, Suisse; Hans Briner, Regio basiliensis, Suisse; Cees Dam, architecte, Pays-Bas; Watsse Heringa, architecte, Pays-Bas; Bernard Chamussy, architecte, France; François Loyer, directeur de recherche auprès du CNRS, France; Roland Recht, conservateur principal du Musée de la ville de Strasbourg, France; Gerd Heene, architecte, Allemagne; Jurgen Hill, architecte, Allemagne.

Lettre ouverte**Lettre ouverte aux architectes**

La chaise du 700^e: parfait symbole de l'inconfortable position de la Suisse au sein de l'Europe!

Pourquoi faut-il qu'un machin aussi manifestement «inasoyable» représente aux yeux du public notre créativité d'aujourd'hui?

Pourquoi ne met-on pas plutôt en lumière l'un des magnifiques canapés tout en bois qui ornent les halls du nouveau Conservatoire de Lausanne, et qui sont presque moelleux tant on s'est rappelé, dans ce cas, que la forme ne doit que compléter la fonction?

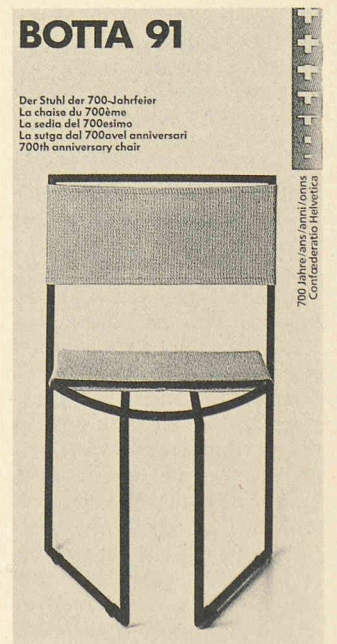
Eh oui! c'est notre fichu «star-système» (excusez l'anglicisme) qui sévit encore une fois! Soutenu inconditionnellement par notre délégué du 700^e (au risque de transformer une année de fête nationale en morne agape de quelques vedettes médiatiques), et faisant perdre un peu plus de vue la tâche essentielle de l'architecte: créer des espaces, des volumes et des meubles où il fait bon vivre.

Guy Mercier, architecte
Aubonne

Qu'on ne croie pas que Ingénieurs et architectes suisses mène une campagne contre la personne de Mario Botta. Notre correspondant avait déjà pris la plume avant de lire le Point final consacré par Sigfrido Lezzi à ce qu'il faut appeler la multiplication des Bottas. Un article paru dans 24 Heures du 13 mars

dernier sous le titre sans équivoque de «M. l'architecture» pose effectivement l'équation Botta = architecture, condamnant sans appel au passage pratiquement le reste de la profession: une autre occasion de se demander quel est le rôle réel qu'on veut faire jouer à Mario Botta, en espérant que cela ne sera pas celui de fossoyeur de l'architecture suisse!

Jean-Pierre Weibel,
rédacteur en chef



Une publicité pour un architecte? Mais qu'allez-vous penser...

Actualité

Projet de révision de la Loi sur la protection de l'environnement: la SSIC prend position

La Société suisse des industries chimiques (SSIC) a pris position sur quatre chapitres - «Organismes dangereux pour l'environnement», «Déchets», «Taxe d'incitation» et «Aide au développement de technologies favorables à l'environnement» - que le projet de révision de la Loi sur la protection de l'environnement (LPE) veut modifier ou compléter. Dans un esprit constructif, la SSIC entend aussi apporter sa pierre à l'aménagement de la future législation suisse sur l'environnement.

Organismes dangereux pour l'environnement

La SSIC accueille favorablement les dispositions du projet relatives aux organismes modifiés par manipulation génétique. Le besoin de réglementation se fait sentir dans de larges secteurs de la biotechnologie et du génie génétique, et la chimie est disposée à offrir son concours pour combler cette lacune. A cet égard, le projet actuel constitue un bon point de départ puisqu'il accroît la sécurité juridique tout en étant conforme aux dispositions adoptées par la CE en la matière.

Déchets

La chimie est en principe d'accord avec la plupart des dispositions supplétives proposées à ce chapitre. L'industrie et l'artisanat sont formels: l'élimination des déchets connaît un véritable état d'urgence qui, faute de décisions courageuses, a eu tendance à empirer au cours de ces dernières années.

Taxes d'incitation

L'instrument de la taxe d'incitation fiscale appliquée aux causes des pollutions peut être considéré comme une contribution intéressante à la protection de l'environnement. La SSIC insiste donc sur la nécessité d'aménager ces taxes en fonction du principe de causalité et de faire en sorte qu'elles soient vraiment utiles à la protection de l'environnement. Cela signifie qu'il faut en calculer le montant de façon à obtenir le meilleur résultat possible en termes écologiques. Le produit des taxes d'incitation ne saurait être utilisé comme une source de recettes fiscales supplémentaires pour la Confédération, mais il doit être, au contraire, entièrement reversé aux

contribuables par le biais de l'impôt fédéral direct, à titre de compensation.

La SSIC est également d'avis qu'en élaborant des textes sur la protection de l'environnement, les législateurs doivent veiller, dans le pays comme à l'étranger, à poursuivre les mêmes objectifs et avec des instruments de même nature afin de limiter au minimum les distorsions de concurrence que des politiques de l'environnement par trop dissemblables pourraient occasionner à l'échelle internationale.

L'instrument des taxes d'incitation doit être utilisé avec restriction si l'on ne veut pas voir proliférer en tous sens des lois fiscales arbitraires sous couvert de protection de l'environnement. Il faut donc en principe assujettir de telles taxes à la preuve du besoin, car le risque d'un détournement de cet instrument à des fins purement fiscales est considérable. C'est aussi la principale raison pour laquelle une taxe d'incitation doit s'inscrire avant tout dans une conception globale de la protection de l'environnement. La SSIC est tout à fait disposée à collaborer avec les autorités pour ce qui est d'aménager concrètement des instruments de protection de l'environnement conformes à l'économie de marché; elle met à disposition ses nombreuses années d'expérience en matière de protection de l'environnement.

Taxe sur les composés organiques volatils (VOC)

La SSIC partage l'avis des autorités selon lequel des mesures supplémentaires s'imposent dans le domaine des composés organiques. Les grands objectifs actuels de la protection de l'environnement rendent particulièrement souhaitables les efforts visant à réduire la production de ces substances. La SSIC est prête à collaborer avec les autorités en vue de mettre au point une solution «eurocompatible» dans ce domaine d'application.

Taxes sur le diesel et l'huile de chauffage extralégère

Ici, en revanche, la SSIC exprime son désaccord. Elle refuse l'introduction de ces taxes car l'objectif fixé dans le concept de la «protection de l'air» en matière de valeurs d'immission de SO₂, par exemple, a déjà été

atteint sans taxe dissuasive; il n'est donc pas nécessaire, selon elle, d'adopter des mesures d'incitation supplémentaires à cet effet.

Taxes sur les produits phytosanitaires

La SSIC a aussi quelque peine à admettre qu'il soit indispensable de renforcer les mesures de protection de l'environnement au chapitre des produits de traitement des plantes. Ici, le nouvel instrument fiscal aurait certainement pour objectif de di-

minuer les nuisances causées à l'environnement par l'usage inconsideré de tels produits. Or, pour éviter de telles nuisances, l'ordonnance sur les substances prescrit déjà, dans plusieurs articles spéciaux, un «devoir général de diligence», un «apport modéré dans l'environnement» ainsi qu'un «contrôle autonome». L'inobservation de ces règles, et notamment des modes d'emploi, est passible de sanctions pénales (art. 60 LPE).

(Infochimie)

«Le bois à cœur ouvert»

Paris, jusqu'au 15 avril 1991

Le Musée national d'histoire naturelle organise jusqu'au 15 avril 1991 une remarquable exposition intitulée «Le bois à cœur ouvert», qui réussit le difficile pari de fasciner et d'expliquer tout en même temps. En effet, le spectateur est invité à découvrir le chemin du bois, de la graine jusqu'au produit fini, sur la base d'objets rares et remarquables empruntés à de nombreux musées. De plus, un excellent film de 15 minutes ex-

plique simplement la structure et la croissance du bois.

On peut visiter cette exposition au Musée d'histoire naturelle, Jardin des Plantes, rue Buffon 18, à Paris. Métro Gare d'Austerlitz. Heures d'ouverture: de 10 à 17 h tous les jours, sauf le mardi.

La cassette «Le bois à cœur ouvert» peut être visionnée au CEDOTEC, Institut suisse du bois, En Budron H/6, 1052 Le Mont-sur-Lausanne, tél. 021/652 62 22.

L'altération des matériaux de gros œuvre - Colloque international

La Rochelle (France), 12-14 juin 1991

L'Association pour l'étude et la sauvegarde des matériaux en œuvre organise avec la collaboration de l'IUT (Laboratoire de construction civile et maritime) un colloque international sur l'altération des matériaux de gros œuvre (observations, mesures, simulation) qui aura lieu du 12 au 14 juin 1991 à La Ro-

chelle. Les travaux du colloque seront surtout consacrés à la validité des résultats des vieillissements accélérés et à leur similitude avec les phénomènes naturels.

Renseignements: IUT de La Rochelle, Laboratoire de construction civile et maritime, F-17026 La Rochelle Cedex (France), tél. 46 51 39 28.

Infrastructa 92: 1^{er} Salon international de l'infrastructure technique du bâtiment

Du 14 au 17 janvier 1992 se tiendra à Bâle, dans les halles de la Foire Suisse d'Echantillons, le premier Salon international de l'infrastructure technique du bâtiment. Cette manifestation, placée sous le patronage du conseiller fédéral Adolf Ogi, bénéficiera de l'appui de la Confédération et de toutes les associations concernées par les installations du bâtiment.

En novembre 1990, le comité du salon s'est réuni pour une première séance constitutive. D'ores et déjà, l'accueil remarquablement favorable que rencontre cette nouvelle manifestation bâloise permet d'envisager un départ très prometteur.

Infrastructa 92 offre en effet pour la première fois aux exposants et aux visiteurs l'occasion d'un aperçu d'ensemble de la gestion du bâtiment, de la technique sanitaire, du chauffage, de la ventilation, de la climatisation, ainsi que du transport, en passant par les aspects énergétiques et électriques, de la sécurité et de la communication. D'autre part, des séminaires et symposiums auront lieu en parallèle.

Pour tous renseignements: Infrastructa 92, Communication, Dominique Mollet, case postale, 4021 Bâle, tél. 061/686 22 60, fax 061/691 20 20.

Bibliographie

L'inventaire suisse d'architecture 1850-1920 (INSA)

Le Locle, Locarno, Lucerne, Lugano

Ce 6^e volume de l'INSA décrit l'essor de quatre villes suisses au cours d'une période marquée par des contrastes : opposition entre tradition et modernisme, centres mondains et zones industrielles.

Le Locle

Cette petite ville située à proximité de la frontière française, sur les hauteurs peu fertiles du Jura, doit son développement à l'industrie horlogère, symbole de la Suisse par excellence.

Le village du Locle s'est développé en l'espace de cent ans pour devenir une ville, bénéficiant ainsi du même essor que La Chaux-de-Fonds. Cette extension est due à l'établissement de l'industrie horlogère, une branche de l'économie qui avait été introduite dans le Jura au XVIII^e siècle déjà. La plus importante prouesse des horlogers pionniers neuchâtelois fut d'introduire un système d'économie libre, appelé le *Verlagssystem*, basé sur la sous-traitance, la matière première étant fournie aux travailleurs à domicile par les établissements-marchands. A la suite de l'incendie de 1833, qui détruisit 45 maisons, la reconstruction du village transforma Le Locle en ville. Son urbanisation n'appliqua pas la composition en damier, largement répandue au XIX^e siècle, mais un système composé de rues parallèles alternant avec des rangées de massifs - maisons mitoyennes, semblables les unes aux autres - formant de longues chaînes.

Locarno

Cette ville devint un centre touristique grâce à ses offres diversifiées : paysage lacustre contrasté, maisons de villégiature, centres philanthropiques. L'église Madonna del Sasso devint un but d'expédition pour de nombreux pèlerins.

Vers 1800, cette localité présentait encore l'aspect d'un site bâti compact, dépourvu d'écoles, d'industries et exempt de tout caractère citadin. Cent ans plus tard, Locarno se transforma en un lieu touristique florissant. Les conditions qui permirent à cette ville de s'ouvrir aux aspects sociaux, économiques et culturels ont été données par l'amélioration du réseau routier et ferroviaire et le défrichement du delta de la Maggia.

Déjà dans la première moitié du XIX^e siècle, les touristes anglais

et allemands affluèrent. Mais l'impulsion décisive pour le tourisme fut donnée par le réseau ferroviaire : en 1874, Locarno fut relié à la ligne de chemin de fer et en 1884 à l'axe routier du Saint-Gothard. La gare se trouvait cependant à Muralto. C'est là que fut édifié le premier grand hôtel du Tessin, le Grand Hôtel de Locarno. En 1890, l'église Madonna del Sasso fut désignée comme diocèse et transformée dans les années suivantes, afin de remplir honorablement sa nouvelle fonction. Elle attira une multitude de pèlerins, ce qui devait constituer pour Locarno un atout touristique considérable. Vers 1900, plusieurs centres philanthropiques et de grands hôtels furent construits sur les hauteurs et dans les environs de Locarno.

Lucerne

Cette ville est considérée comme un centre touristique européen et présente deux aspects : celui des fronts de quais et celui de la vieille ville moyenâgeuse. Les voyageurs du XVIII^e siècle y affluaient en raison de la vue qu'elle offrait. Mais cela ne répondait plus aux exigences du tourisme du XIX^e siècle : il fallait mettre en valeur le panorama des Préalpes.

Le trafic nord-sud était primordial pour le tourisme de la Suisse centrale. En 1837, le premier bateau à vapeur fut mis à l'eau. Bien que Lucerne se fût sérieusement engagée pour la communication nord-sud, cette ville ne fut reliée à la ligne ferroviaire du Saint-Gothard qu'en 1897.

La vieille ville de Lucerne était fermée sur elle-même. Au milieu du XIX^e siècle, un nouveau point d'attrait se développait non loin de l'ancien centre étriqué et tortueux : le front de quais avec ses hôtels de luxe. A la suite de la crise économique des années 1870, les efforts pour attirer davantage de touristes se multiplièrent. En 1882, le Casino fut ouvert, agrémenté plus tard de courts de tennis. Des courses de bateaux à rames, à moteur et des concours hippiques internationaux furent organisés.

La propagande touristique présentait cette ville comme le noyau originel de la Suisse et comme le centre de l'Europe. Elle était la scène du Grütli, le plateau de Tell et le Chemin creux. Sa position entre le nord et le sud, les glaciers polaires et

les tropiques, fut visualisée dans le jardin des glaciers ouvert en 1873.

Lugano

Ce haut lieu de villégiature, fréquenté au XIX^e siècle essentiellement par des Allemands et des Suisses alémaniques, retrouva au début du XX^e siècle ses traditions de Suisse méridionale.

Lugano est un des centres touristiques les plus importants de Suisse. Cette ville s'est davantage transformée entre 1850 et 1920 qu'au cours des siècles précédents. L'afflux de réfugiés politiques provenant avant tout d'Italie du Nord, alors occupée par l'Autriche, entraîna d'importantes modifications sur le plan de l'urbanisme.

L'ouverture du premier hôtel-palace, l'Hôtel du Parc, aménagé dans un ancien couvent, date de 1855. En 1864-1867 fut construit le premier quai, la Riva Vela. Mais le développement du tourisme y était encore hésitant.

Groupes défavorisés sur le marché du logement

Problèmes et mesures

C'est sous ce titre qu'est paru le volume 45 du *Bulletin du logement*, publié par l'Office fédéral et la Commission de recherche pour le logement.

Tandis qu'en moyenne l'approvisionnement en logements est assez bon, note l'Office fédéral du logement, il existe actuellement sur certains marchés partiels une véritable crise du logement et des loyers. Certains groupes en souffrent tout particulièrement : les ménages à un seul parent, les ménages de jeunes, les communautés d'habitation, les étrangers, les adolescents, les personnes au chômage, les toxicomanes et autres groupes marginalisés.

L'enquête parue dans le *Bulletin du logement* s'efforce d'établir les causes de cet état de fait, de constater les mesures prises et de définir celles à prendre en

tant. Ce n'est qu'avec l'ouverture de la ligne ferroviaire du Saint-Gothard en 1881 que le nombre d'hôtels et de pensions augmenta. De nouveaux hôtels-palaces furent construits au tournant du siècle. Le début du XX^e siècle fut marqué par un changement de mentalités : le retour à l'authenticité locale. Pour la première fois, de nombreux architectes tessinois purent s'y établir. Les besoins de nouvelles constructions étaient à l'origine de ce phénomène. A la veille de la Première Guerre mondiale, Lugano devint l'un des premiers centres touristiques de Suisse. L'effondrement inattendu du tourisme durant la guerre ébranla aussi Lugano, dépourvu alors de toute autre industrie importante. L'intégration de Lugano au réseau autoroutier européen contribua finalement à l'essor de la ville qui devint une place financière de renommée internationale.

core. Elle dresse pour cela un inventaire détaillé des mesures possibles, dont :

- l'acquisition par les collectivités publiques des immeubles disponibles
- l'obligation pour les coopératives de construction de prendre un engagement durable en faveur des défavorisés
- la mise à disposition du public des logements détournés de leur usage
- la création d'agences immobilières au service des défavorisés
- la mise en location temporaire d'immeubles vides, etc.

On peut commander cette étude (à paraître en français en été 1990) à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel (OCFIM), 3000 Berne (N° 725.045 f), ou en librairie, au prix de 18 francs.

Programme d'impulsion des installations du bâtiment

Répertoire des mots clés

L'Office fédéral des questions conjoncturelles peut être fier de son programme consacré aux installations du bâtiment : plus de 100 000 exemplaires des 30 publications ont déjà été vendus !

Pour couronner le tout, voici un extraordinaire *Répertoire des mots clés*, comprenant plus de 1500 références. Grâce à cette remarquable publication, il devient possible pour tous les pra-

ticiens de mettre rapidement le doigt sur telle ou telle référence cherchée.

Rappelons que le précédent programme axé, lui, sur « L'amélioration thermique des bâtiments », présentait également un index de plus 900 mots.

Pour commander cette brochure, s'adresser à l'Office fédéral des imprimés et du matériel, 3003 Berne-Bümpliz, réf. 724612.

Olivier Barde

Produits nouveaux

**Traitement numérique intégré de l'image :
Imagelink de Kodak**

Imagelink est un nouveau programme de saisie et de traitement électronique des documents sous la forme d'images, qui permet de transformer les informations stockées sur microfilm en signaux numériques. Il comprend :

- le Microimager, dispositif de saisie d'image qui intègre aussi des lecteurs de codes à barres, des systèmes de reconnaissance de caractères ou des scanners ;
- les microfilms HQ spécialement conçus pour la numérisation ;
- la Digital Workstation qui digitalise les documents microfilmés et les transmet en quelques secondes par fax ou réseau.

La station de travail Digital Workstation peut imprimer les informations qu'elle a digitalisées soit sur une imprimante laser, soit les transmettre par réseau à un autre destinataire. La possibilité de transmission par fax est installée en option.

La machine dispose d'un scanner intégré qui permet de digitaliser le microfilm 16 mm. L'information papier peut être traitée online. Les étapes intermédiaires telles que copies sur papier, inscription de l'adresse sur l'enveloppe et envoi par poste deviennent superflues. Etant donné son haut degré d'automatisation et sa polyvalence, la station de travail est capable d'effectuer plusieurs tâches simultanément : pendant que la station transmet une image, l'utilisateur peut déjà chercher le document suivant.

Quant au Microimager, il est livré en diverses configurations, muni par exemple de fonctions supplémentaires comme l'ins-

cription de codes à barres ou la reconnaissance de caractères. Il présente, avec sa résolution de 160 lignes/mm, une qualité d'image encore jamais atteinte. Kodak l'a doté d'une cassette de film d'une conception nouvelle, qui contrôle en permanence l'état du film grâce à un microprocesseur. Si un film est mal engagé ou si la tension de la bande se relâche, le système réagit immédiatement. L'écran du Microimager affiche la longueur de film restante et le nombre de documents qu'il est encore possible de filmer avant la fin de la bobine. L'indexage automatique est effectué, à choix, par un lecteur des codes

à barres ou un scanner de reconnaissance des caractères.

Le Microimager 30 propose trois différents facteurs de réduction, ce qui permet de filmer aisément des formats de documents et des échelles de reproduction des plus divers. Les trois objectifs de précision sont montés dans un revolver rotatif et réglés en usine. Lors du changement d'objectifs, la mise au point ne change pas, ce qui signifie qu'il n'est pas nécessaire de procéder à d'autres adaptations.

Kodak Société Anonyme
Avenue de Rhodanie 50
Case postale
1001 Lausanne
Tél. 021/619 71 71

Réfrigérateurs et congélateurs écologiques

L'énergie solaire ménage l'environnement et se révèle souvent avantageuse. Le soleil ne brille pas toujours sous nos latitudes, mais, comme source d'énergie, il peut suffire à faire fonctionner un accessoire ménager. Les appareils utilisant l'énergie solaire doivent être spécialement conçus de façon à atteindre un bon rendement et se contenter ainsi d'un minimum d'énergie.

Le nouveau réfrigérateur solaire WEMO

Construit en Suisse, le nouveau réfrigérateur WEMO offre une capacité utile de 106 l. Il consomme très peu de courant ; il est alimenté par un accumulateur de 12 ou 24 volts, rechargé et maintenu en service par un générateur solaire. La capacité de l'accumulateur suffit pour plusieurs jours avant qu'il soit nécessaire de le recharger.

Le coffre de congélation solaire WEMO

Le coffre de congélation du même constructeur, d'une capacité utile de 245 l, ne consomme que 535 wattheures en 24 heures. Son alimentation suffit à produire et à maintenir une basse température intérieure constante même par des températures extérieures élevées.

Technique

Ces deux appareils sont dotés d'une isolation spécialement conçue. Un compresseur Hermetic à courant continu, ne demandant aucun entretien et présentant un rendement optimal, en constitue le cœur. Il est préférable de placer les réfrigérateurs et les congélateurs fonctionnant à l'énergie solaire

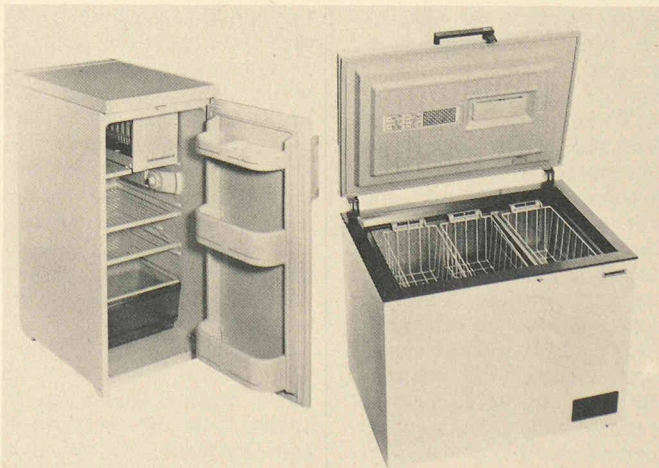
dans une pièce bien aérée ou dans une cave. Les accumulateurs peuvent être chargés à l'aide d'un chargeur alimenté par le réseau ou d'un groupe électrogène de secours.

Les réfrigérateurs et congélateurs à énergie solaire s'imposent là où l'électricité n'est pas installée : maisons ou appartements de vacances, caravanes, roulottes, bateaux et campings. Les appareils frigorifiques WEMO, mobiles et fonctionnant n'importe où, sont exportés dans le monde entier ; ils sont notamment utilisés par des organisations d'entraide et des institutions actives dans les pays en voie de développement. WEMO offre un programme complet d'appareils frigorifiques et de frigo-boxes transportables.

WEMO Technique frigorifique
8252 Schlatt/TG
Tél. 053/37 38 21
Fax 053/37 39 40



Microfilm Imagelink High Quality, une nouvelle génération de microfilms pour une saisie rapide et sûre des documents.



A gauche : réfrigérateur WEMO à énergie solaire, d'une capacité de 106 l ; à droite : coffre congélateur à énergie solaire de 245 l.

Mémento des manifestations ; en gras : organisation SIA (sans garantie de la rédaction)

<i>Sujet ou titre</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisateur ou renseignements</i>
Berlin morgen. Ideen für das Herz einer Großstadt - Exposition	Nouveau : jusqu'au 23 avril	Deutsches Architektur-Museum Schaumainkai 43, Francfort	Deutsches Architektur-Museum, Schaumainkai 43, D-6000 Francfort-sur-le-Main 70, tél. 069/2123 88 44/2123 84 71
La céramique comme passion : collection privée de céramique moderne - Exposition	6 février- 28 avril	Musée Bellerive, Höschgasse 3, Zurich	Musée Bellerive, case postale 323, 8024 Zurich, tél. 01/383 44 68
Le bois à cœur ouvert - Exposition	Jusqu'au 15 avril 10-17 h	Musée d'histoire naturelle, Jardin des Plantes, Paris	Musée d'histoire naturelle, rue Buffon 18, F-75005 Paris, tél. 1/40 79 30 00
Vent arrière : les bénéficiaires de bourses fédérales d'art appliqué 1990 - Exposition	20 février- 21 avril	Museum für Gestaltung, Ausstellungsstrasse 60, Zurich	Museum für Gestaltung, case postale, 8031 Zurich, tél. 01/271 69 45
Voyage à Pérouse ou dans un pays de l'Europe centrale	Avril (dates à préciser)	A communiquer	SIA section genevoise, rue de Saint-Jean 67, 1211 Genève 11, tél. 022/732 80 00
Hans Brechbühler 1907-1989 : Bauten und Projekte - Exposition	5-18 avril	Gewerbeschule Berne, rez-de-chaussée	GTA Institut d'histoire et de théorie de l'architecture, EPFZ-Hönggerberg, 8093 Zurich, tél. 01/377 29 63
Architecture à l'échelle intermédiaire - Conférence	Mercredi 10 avril 18 h	Avenue de l'Eglise- Anglaise 12, Lausanne	DA-EPFL, av. Eglise-Anglaise 12, 1006 Lausanne, tél. 021/693 32 31
L'immobilier en Suisse : comment sortir de l'impasse ? - 4 ^e séminaire immobilier romand	Mercredi 10 avril 9 h	Hôtel Noga-Hilton, quai du Mont-Blanc 19, Genève	Association professionnelle des gérants et courtiers en immeubles, rue Saint-Jean 67, 1211 Genève 11, tél. 022/732 92 49
19 ^e Salon international des inventions, des techniques et produits nouveaux	12-21 avril	Palexpo, Grand-Saconnex/ Genève	Salon des inventions, rue du 31-Décembre 8, 1207 Genève, tél. 022/736 59 49
71 ^e congrès de l'AGHTM	15-19 avril	Centre de congrès, avenue d'Albigny 32, Annecy (F)	Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux (AGHTM), rue de Phalsbourg 9, F-75854 Paris Cedex 17
Photovoltaik : Gebäude- Bestandteil im Jahr 2010 - Journée d'étude	Mardi 16 avril 9 h	Centre communal Mittenza, Muttten (BL)	Office cantonal pour la protection de l'environnement et l'énergie de Bâle- Campagne, Rheinstrasse 29, 4410 Liestal
Architecture de la raison - Exposition	17 avril- 8 mai	Avenue de l'Eglise- Anglaise 12, Lausanne	DA-EPFL, av. Eglise-Anglaise 12, 1006 Lausanne, tél. 021/693 32 31
Gestion énergétique et production industrielle - Rencontre EPFL-Economie	Mercredi 17 avril 17 h	Auditoire MX1, département des matériaux, EPFL-Ecublens	CAST-EPFL, 1015 Lausanne, tél. 021/693 35 75
Architecture de la raison : La Suisse des années vingt et trente - Conférence inaugurale par J.-M. Lamunière, professeur	Mercredi 17 avril 18 h	Avenue de l'Eglise- Anglaise 12, Lausanne	DA-EPFL, av. Eglise-Anglaise 12, 1006 Lausanne, tél. 021/693 32 31
Bautechnik 91 - Exposition internationale	18-23 avril	Leipzig-Markkleeberg (Allemagne)	Münchener Messe- und Ausstellungs- gesellschaft mbH, case postale 121009, D-8000 Munich 12, tél. 089/5107-0
Sécurité : incendie, une préoccupation constante ; le terrorisme, un problème d'actualité - Formation continue	Vendredi 19 avril 9-16 h	EPFL-Ecublens, auditoire CM2	A ³ E ² PL, CM, 1015 Lausanne, tél. 021/693 20 93
Utopie et architecture - Colloque de Neuchâtel	Vendredi 19 avril	Neuchâtel	Secrétariat de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, rue du Clos-de-Bulle 8, 1004 Lausanne, tél. 021/23 45 82
Heinrich Tessenow (1876-1959) - Exposition	22 mai (nouveau) 14 juillet	Deutsches Architektur- Museum, Schaumainkai 43, Francfort	Deutsches Architektur-Museum, Schaumainkai 43, D-6000 Francfort- sur-le-Main 70, tél. 069/2123 88 44/2123 84 71
Association suisse de l'éclairage (SLG) - Assemblée générale	Mardi 23 avril	Neuchâtel	Association suisse de l'éclairage (SLG), Postgasse 17, 3011 Berne, tél. 031/21 12 50
INFOBASE 91 - Salon international des produits d'information électronique	23-25 avril	Foire de Francfort (RFA)	Messe Frankfurt GmbH, case postale 970126, D-6000 Francfort 1 (RFA), tél. 089/75 75 64 77/64 57

Mémento des manifestations ; en gras : organisation SIA (sans garantie de la rédaction)

<i>Sujet ou titre</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisateur ou renseignements</i>
COMPUTER 91 - Salon de l'informatique et des techniques de pointe	23-26 avril	Palais de Beaulieu, Lausanne	COMPUTER 91, case postale 89, 1000 Lausanne 22, tél. 021/643 2111
« Typographie kann unter Umständen Kunst sein » - Exposition	24 avril- 16 juin	Museum für Gestaltung, Ausstellungsstrasse 60, Zurich	Museum für Gestaltung, case postale, 8031 Zurich, tél. 01/271 69 45
Le réseau de télécommunication des bâtisseurs - Journée SIA	Mercredi 24 avril 9 h 30	Palais de Beaulieu, Lausanne (à COMPUTER 91)	Secrétariat permanent SVIA, avenue Jomini 8, case postale 1471, 1001 Lausanne, tél. 021/3634 21
Aménagement des espaces publics de la ville - Conférence par Giorgio Lombardi, professeur, Venise	Mercredi 24 avril 18 h	Avenue de l'Eglise- Anglaise 12, Lausanne	DA-EPFL, av. Eglise-Anglaise 12, 1006 Lausanne, tél. 021/693 32 31
RER sur mesure - Journées internationales	24-26 avril	Hôtel International, Zürich	Institut de planification de techniques des transports... EPFZ, Hönggerberg, 8093 Zurich, tél. 01/377 30 93
Introduction à la nouvelle norme SIA 161 « Constructions métalliques » - Journée d'étude	Vendredi 26 avril 9 h 30	Auditoire CM2, EPFL-Ecublens	Secrétariat permanent SVIA, avenue Jomini 6, case postale 1471, 1001 Lausanne, tél. 021/3634 21
Hans Brechbühler 1907-1989 : Bauten und Projekte - Exposition	26 avril- 16 mai	EPFZ-Hönggerberg, Foyer d'architecture	GTA Institut d'histoire et de théorie de l'architecture, EPFZ-Hönggerberg, 8093 Zurich, tél. 01/377 29 63
8 ^e bourse transjurassienne des affaires	Mardi 30 avril 14 h 30	Vallorbe, salle des Fêtes	Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, Lausanne
Conférence par Alessandro Anselmi, professeur à l'Université de Reggio di Calabria	Mercredi 1 ^{er} mai 18 h	Avenue de l'Eglise- Anglaise 12, Lausanne	DA-EPFL, av. Eglise-Anglaise 12, 1006 Lausanne, tél. 021/693 32 31
Salon international de la presse et du livre (avec présentation de l'œuvre gravé de Bruegel l'Ancien)	1 ^{er} -5 mai	Palexpo, Grand-Saconnex/ Genève	
Déchets urbains : technologie, économie et politique	Vendredi 3 mai 9 h	Mövenpick-Radisson, av. de Rhodanie 4, Lausanne-Ouchy	Secrétariat permanent SVIA, avenue de Jomini 8, case postale 1471, 1001 Lausanne, tél. 021/3634 21
Photovoltaïque, énergie d'appoint pour la production d'électricité - Journée d'information ETG/ASSPA	Mardi 14 mai	Espo Centro, Bellinzzone	Secrétariat ETG, Seefeldstrasse 301, case postale, 8034 Zurich
Environnement et énergies renouvelables II : objectifs 1991 à 2000 - Congrès annuel de l'International Hightech- Forum Bâle	16-17 mai	Centre de congrès de Bâle	International Hightech-Forum Bâle, Foire Suisse d'Echantillons, case postale, 4021 Bâle, tél. 061/686 28 11
L'intervention dans l'architecture existante à l'âge classique - Conférence par Ignazio de Sola-Morales, Université de Barcelone	Jeudi 16 mai 18 h	Avenue de l'Eglise- Anglaise 12, Lausanne	DA-EPFL, av. Eglise-Anglaise 12, 1006 Lausanne, tél. 021/693 32 31
1 ^{er} symposium sur la mesure de la qualité de l'eau	21-24 mai	Budapest, Hongrie	Water Research Center for Water Resources Development, Dr. P. Princz, POB 27, H-1453 Budapest (Hongrie)
Direction de projet - Séminaire IOI	21-23 mai	Hôtel de la Paix, av. Benjamin-Constant 5, Lausanne	Institut d'organisation industrielle (IOI) de l'EPFL, case postale, 8028 Zurich, tél. 01/261 57 57
Conférence par Ueli Zbinden, architecte, Zurich	Mercredi 22 mai 18 h	Avenue de l'Eglise- Anglaise 12, Lausanne	DA-EPFL, av. Eglise-Anglaise 12, 1006 Lausanne, tél. 021/693 32 31
INTERMAT - Salon des matériaux du bâtiment et des travaux publics	23-29 mai	Palais des Expositions de Paris-Nord Villepointe	SEPIC-INTERMAT, rue d'Urès 17, F-75002 Paris, tél. 1/40 39 15 58
Festival international du film d'architecture et d'urbanisme de Lausanne - FIFAL	24-27 mai	Lausanne	FIFAL, Escaliers-du-Marché 19, 1003 Lausanne, tél. 021/312 17 35 et 021/23 79 72, fax 021/20 65 09